



## Réseau CPEPESC INFOS

Feuille d'information interne n° 1 – Nov. 2008

*Depuis 30 ans, l'ingérence écolo de la CPEPESC "dérange" ceux à qui profitent, pollutions et destructions de la Nature.*

**Commission de Protection des Eaux  
CPEPESC Franche-Comté & Nationale  
3, rue Beauregard - 25000 BESANCON  
Tél. : 03.81.88.66.71 / Fax : 03.81.80.52.40  
E-mail : [franche-comte@cpepesc.org](mailto:franche-comte@cpepesc.org) - Site Internet : [www.cpepesc.org](http://www.cpepesc.org)**

*E-mail spécifique à tout ce qui touche à cette lettre : [reseau.infos@cpepesc.org](mailto:reseau.infos@cpepesc.org)*

*Bonjour à tous,*

*Voici la première lettre d'information interne à l'association. Elle est adressée dès sa parution à tous les adhérents ayant communiqué une adresse mail, et dans les jours suivants par voie postale aux autres.*

*Bonne lecture.*

### PRESENTATION de « Réseau CPEPESC INFOS »

Cette feuille de liaison, pour l'instant expérimentale, aura une périodicité variable (mensuelle ou bimensuelle). Elle a pour but d'informer succinctement et rapidement tous les adhérents des actions en cours (nouvelles, principaux dossiers, etc.) à l'exception de quelques rares dossiers nécessitant discrétion à leur début pour des raisons d'efficacité.

L'objectif est aussi de rapprocher tous les militants du siège et des responsables qui l'animent. L'association souhaite aussi inciter ceux qui le désirent et le peuvent, à faire plus pour la défense de cette Nature que nous aimons tous passionnément. Et grâce au « miracle » d'internet, il devient possible en plus de travailler ensemble, même à distance, en économisant les déplacements...

Il convient enfin d'intégrer au mieux les nouveaux adhérents qui ont souvent bien du mal à comprendre comment fonctionne la CPEPESC, un outil au service de la seule défense de l'environnement.

Ces colonnes seront d'ailleurs ouvertes à tous, pour tout texte à diffuser.

### FORMATION INTERNE

La CPEPESC organisera le **samedi 22 novembre 2008** à BESANCON une réunion d'information découverte pour toute personne intéressée et désirant s'impliquer bénévolement dans la défense de l'environnement et ce qu'elle peut faire selon ses motivations, aptitudes, etc.

Merci de vous inscrire en adressant un mail à [decouverte@cpepesc.org](mailto:decouverte@cpepesc.org) (ou un courrier à la CPE en y indiquant vos nom, prénom, coordonnées, téléphone), en indiquant les questions que vous vous posez ou sujet que vous souhaitez voir aborder.

## SORTIE de TERRAIN du samedi 13 décembre 2008

Le second week-end de chaque mois, est en principe prévu en sortie de terrain. Aussi le samedi 13 décembre, une sortie de découverte du secteur de la haute vallée de la Loue est prévue (RDV à 8h00 au local, prévoir casse-croûte, bottes ou chaussures de marches, habits de pluie et vêtements chauds si besoin).

### CHANTIERS

Les deux chantiers annuels d'entretien de terrains appartenant à l'association ont eu lieu les 11, 25 et 26 octobre à la pelouse sèche à Roset-Fluans (25) -site à chauves-souris- et à la zone humide de Liesle (25). Ils ont rassemblé chacun une dizaine de bénévoles de la CPEPESC. La nature leur dit merci et à l'année prochaine !



### Exposition sur les ruisseaux de tête de bassin

25 expositions et conférences ont déjà eu lieu en un an en Franche-Comté. Pour 2009, tout adhérent intéressé peut prévoir l'organisation d'une telle manifestation dans son secteur. Renseignements au siège.

Les boîtes de transport beaucoup trop lourdes (surtout pour les « petits bras » qui se reconnaîtront !) vont être reconditionnées et seront donc plus facilement transportables.

### NUISIBLES selon le Préfet de Haute-Saône

Cette année encore, la CPEPESC vient d'être contrainte à attaquer devant le juge administratif l'arrêté PREF/D1/R/2008 n°69 pris le 18 juin 2008, en ce qu'il autorise le classement de la Pie Bavarde, de la Martre des Pins et du Putois d'Europe dans la liste des animaux classés nuisibles pour la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Lamentable !

## Zone d'activité VESOUL TECHNOLOGIA

La préfecture de la Haute-Saône Communication a enfin communiqué à la CPEPESC l'étude des terrains en zone humide gommés par la ZA de Vesoul Technologia. La nécessaire compensation est à suivre de près.

### La torpeur du Comité de Rivière Loue

Suite à l'affaire des pelles mécaniques et des remblais abandonnés pendant 15 jours dans le lit de la Loue à Mouthier-Haute-Pierre, puis entraînés par une crue (voir article sur le site : « [L'extrême contrat de rivière Loue : On y prépare le frai de la truite à la pelle mécanique!](#) »), un montage photos a été présenté devant les membres du comité de rivière Loue le 8 octobre 2008. Ailleurs de telles photos auraient scandalisé...

### L'affaire de l'élevage illégal de visons d'Emagny :

L'action continue contre cet élevage « crapoteux », illégal au niveau de l'urbanisme et sans autorisation préfectorale. La CPEPESC réclame toujours que les services vétérinaires appliquent la loi. Mais sont-ils là pour cela ? (Pour en savoir plus, tapez VISIONS sur le moteur de recherche du site CPEPESC).

### CLIS Cimenterie HOLCIM Rochefort-sur-Nenon (39)

La Commission Locale d'Information et de Surveillance à laquelle participe un mandataire de la CPEPESC se réunira le 19 novembre 2008, et sera consacrée au rapport annuel d'activité de la cimenterie.

CLIS et CLIC : La CPEPESC participe en temps que membre aux réunions de plusieurs instances d'information et de concertation (centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de Vadans (70), Ets Solvay à Tavaux (39), Incinérateur d'O.M. de Besançon, CSDU de Faverney, etc...

### Encore une zone humide dénaturée à Chaux-Neuve (25)

La CPEPESC a dénoncé à la justice le creusement d'un étang, le remblai de la zone humide pour construire un chemin et la destruction d'un site où poussent des plantes protégées très rares en Franche-Comté. La police de l'eau s'est par ailleurs saisie de [l'affaire](#). (Voir site CPEPESC : rechercher « Chaux-Neuve »)

### Décharge du site MH de Sainte-Engrâce (64)

Suite à l'intervention de la CPEPESC nationale, l'administration devrait faire supprimer une décharge communale sauvage située à proximité de l'église romaine de Saint-Engrâce, un très bel édifice datant du XI<sup>e</sup>s. et classé monument historique depuis 1862.

### Remblai près du site protégé de Château-Lambert Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert (70)

L'association était intervenue au sujet d'un remblai de démolition à Château Lambert, hameau entièrement situé dans un site inscrit donc protégé à ce titre par arrêté du 25 octobre 1974. Les travaux jouxtent par ailleurs un terrain, protégé au titre des monuments historiques en tant que mine, inscrit à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 2 août 1990. Le préfet vient de faire connaître à l'association *« qu'une infraction à la législation règlementant la modification de l'aspect des immeubles (bâtis ou non bâtis) situés aux abords de monuments historiques et/ou dans un site protégé à ce titre, a été constatée par un agent du service départemental de l'architecture et du patrimoine le 26 août dernier qui a ensuite déposé une plainte auprès de la gendarmerie en demandant une remise en état du site »*. A suivre donc.



### Travaux dans le lit de la Seille (39) en 2005

Deux responsables, dont l'entreprise, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour être jugés prochainement pour des travaux qui avaient vu les engins dénaturer le lit et les rives de la Haute Seille sur la commune de Baume-les-Messieurs. *(Pour [en savoir plus sur cette affaire](#), tapez « Seille » dans le moteur de recherche du site).*

### Canal à grand gabarit Saône-Moselle

Echaudée dans la vallée du Doubs par l'abandon contraint de canal Rhin-Rhône, la CNR et sa cohorte de chambres de commerce mariées au lobby du BTP « travaillent » à promouvoir au projet d'un nouveau chenal à grand gabarit qui passerait en altitude (330m) entre Saône et Moselle... Là encore, pas d'eau, et l'on projette de pomper pour remonter l'eau de bief en bief! Les adhérents désireux de travailler sur ce dossier sont priés de se faire connaître rapidement.

### Cigognes électrocutées sur pylône EDF à l'Etoile (39)

Dans l'affaire suivante, le procureur a classé sans suite la plainte de la CPEPESC pour absence d'infraction.

Le 17 juillet 2007, une cigogne blanche juvénile, relâchée depuis le centre ATHENAS, s'électrocuta sur un poteau type "interrupteur manuel" d'une ligne EDF dans le village de l'ETOILE. EDF est immédiatement contactée afin de programmer une intervention d'urgence pour neutraliser le poteau défectueux. Cette intervention était d'autant plus primordiale que deux autres jeunes cigognes issues de la même fratrie venaient d'être, elles aussi, relâchées depuis le centre.

Le risque était donc très élevé de voir l'une et/ou l'autre de ces cigognes s'électrocuter à son tour. Et pourtant EDF, par son responsable de la communication, Marie FRAYSSINHES, a refusé d'envoyer une équipe... Et ce qui devait arriver a malheureusement eu lieu, le cadavre d'une deuxième cigogne a été récupéré mardi 31 juillet, sous le même pylône. La CPEPESC va-t-elle en rester là ?

### La situation de l'assainissement des communes n'est pas un secret d'Etat

On devrait connaître assez rapidement l'état exact de la situation de chaque agglomération du bassin du Rhône Méditerranée non conforme à la directive ERU ! [La CADA a donné tort à la DIREN de Bassin](#) qui refusait de communiquer la situation qui est établie chaque mois. La France, qui a déjà été condamnée pour non application de la directive ERU, pourrait bientôt l'être à nouveau pour celle de l'accès aux informations environnementales.

## Rupture des digues des bassins écrêteurs de la Rosemontoise en 2001

La vague de crues qui a inondé et ravagé le village d'ELOIE près de BELFORT, était beaucoup plus rapide que la justice ! Partie civile au dossier, la CPEPESC vient d'être informée que l'expert missionné par le TA de Besançon, qui bénéficiait d'un délai supplémentaire de 8 mois à compter de décembre 2004, n'a toujours pas remis son rapport définitif, mais uniquement un "pré-rapport".

## Destruction d'un chat sauvage à Ivory (39) en février 2005

Après moult événements, (voir article du site : « [Destruction d'un chat forestier \(espèce protégée\) dans le Jura par un garde chasse très particulier...](#) »), l'instruction étant terminée, le tireur suspecté devrait bientôt devoir s'expliquer à la barre ! (Voir site CPEPESC : *rechercher « chat forestier »*)

## Traitement des réclamations formulées à l'encontre des Installations Classées (IC)

Dans le cadre de la démarche qualité mise en œuvre, la DRIRE Franche Comté, cette administration a demandé à la CPEPESC de donner son appréciation en ce qui concerne le service rendu par l'inspection des installations classées pour le traitement de ses réclamations.

Il s'agissait plus en fait d'un « questionnaire de satisfaction » pour les associations ayant utilisé un formulaire de réclamation mis en place par la DRIRE, formulaire qui n'est pas adapté aux réclamations de la CPEPESC mais plutôt à celles de voisinage. (Voir réponse détaillée sur le site : *rechercher « Formulaire DRIRE »*).

## Rapport CE Nouvelle Gare TGV Auxon-Dessous

Le commissaire enquêteur a recommandé que le pétitionnaire tienne compte des remarques de la CPEPESC surtout pour les passages à petite faune et la compensation. Il n'est malheureusement pas allé jusqu'à émettre des réserves... Dix hectares de zones humides disparaissent et la compensation n'était pas déterminée dans le dossier projet. (Voir article « [FUTURE GARE TGV de Besançon : Le projet est inacceptable en l'état. La cpepesc a réclamé des mesures concrètes au Commissaire enquêteur](#) » sur le site CPEPESC.)

## Ligne à Grande Vitesse (LGV) - Comité de Suivi Environnemental



La CPEPESC intervient à chaque réunion du comité, notamment pour suivre et faire avancer les problèmes qu'elle a signalés. Elle porte une attention particulière aux cours d'eau et zones humides impactés par les travaux, aux problématiques de drainages connexes et aux suites données par RFF à la destruction de la héronnière de Chevroz.

## Enfin un empoisonnement de rivière après un nettoyage de toiture sanctionné

L'entrepreneur qui avait rejeté ses produits toxiques usagés dans une grille pluviale et foudroyé les poissons du petit ruisseau du Bié à Colombier-Fontaine (25) à été [condamné à un mois de prison avec sursis](#) et à verser 500 € à la CPEPESC.

## Commission Départementale d'Aménagement Foncier du Doubs

Deux membres de la CPEPESC siègeront à cette commission du Conseil général du Doubs.

## Projet d'urbanisation en zone humide à La Vèze (25)

Début octobre, la CPEPESC est intervenue lors de l'enquête publique de révision du plan local d'urbanisation (PLU) pour critiquer la réduction des zones humides et rappeler que le SDAGE de bassin exige que la surface en zone humide ne soit pas réduite.

## Trafic & élimination irrégulière de déchets industriels dans l'Est de la France

Début octobre, l'association s'est constituée partie civile auprès du juge d'instruction parisien en charge de cette affaire où sont suspectées deux importantes sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets industriels. Ces sociétés ont de nombreuses succursales...

## Compensation de la zone humide détruite par la ZAC du Pré-Rond à Cuse-et-Adrisans (25)

Mi-septembre, le Président de la Communauté de communes a assuré à la CPEPESC que des tractations étaient en cours pour l'achat de terrains en vue de la mise en œuvre de la compensation à laquelle elle s'était engagée après négociation avec l'association.

*A très bientôt pour d'autres infos...*